

Commune de Jonzac

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 25 janvier 2021

Le 25 janvier 2021, à douze heures, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe CABRI, Maire, et ce sur convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 20 janvier 2021.

Présents :

M. CABRI, M. BELOT Claude, Mme BRIÈRE, M. RAVET, Mme THIBAUT, M. CARRÉ, Mme LACHAMP, M. BEAUFFIGEAU, Mme PERRIN, Mme AUBOIN-HANNOYER, M. ROBERT, Mme NOUGUÈS, Mme CATIN, Mme LAHDELMA, M. GADRAS, Mme RICHARD, Mme JOUBERT, Mme DUBUS-HÉRAUD, M. GLÉMET, M. RODIER.

Secrétaire de séance :

Mme DUBUS-HÉRAUD.

Pouvoirs :

Mme POTHIER à M. CABRI,
M. BELOT Nicolas à Mme BRIÈRE,
M. PITEAU à Mme LACHAMP.

La séance est ouverte à 12h00.

1 – Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021.

Grade	Cat.	Effectif	Durée hebdo. du poste	Postes Vacants	Temps de travail (TP en %)
Filière Administrative					
Adjoint administratif	C	1	35,00	1,00	100%
	C	1	26,00		74%
	C	1	20,00		57%
	C	4	35,00		100%
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1	35,00	1,00	100%
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1	35,00		80%
	C	1	15,00		43%
	A	2	35,00		100%
Attaché	B	1	35,00	1,00	80%
Rédacteur	B	2	35,00		100%
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	35,00	1,00	100%
Filière Animation					
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	2	35,00		100%
Filière Technique					
Adjoint technique territorial	C	1	29,00	1,00	82,86%
	C	1	20,00		57,14%
	C	2	30,00		85,71%
	C	1	15,00	1,00	42,86%
	C	14	35,00	1,00	100%

Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	35,00		100%
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	35,00		100%
Agent de maîtrise	C	4	35,00		100%
Agent de maîtrise principal	C	4	35,00		100%
Ingénieur Principal	A	1	35,00		100%
Technicien principal de 1ère classe	B	1	35,00		100%

Filière Médico-sociale

Agent spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	2	35,00		100%
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	1	35,00		100%
Agent social	C	3	35,00		100%
Agent social principal de 2ème classe	C	2	35,00		100%
Educateur Jeunes Enfants	A	1	35,00	1,00	100%
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	35,00		100%

Filière Police Municipale

Chef de service principal 1ère classe	B	1	35,00	1,00	100%
Brigadier-Chef Principal	C	2	35,00		100%

Filière Sportive

Educateur des APS principal 1ère classe	B	1	35,00	1,00	
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	1	35,00		100%

2 – Modifications du tableau des effectifs

L'un des agents d'accueil fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2021. Pour permettre une période de tuilage avec son successeur, il est décidé de procéder à une création de poste (au 1^{er} mars 2021) et à la suppression du poste de l'agent actuellement en place (au 1^{er} mai 2021).

3 – Actualisation de la délibération du 26 février 2020 relative aux avantages sociaux du personnel communal

Le Conseil Municipal décide de procéder à la mise à jour de la délibération relative aux avantages sociaux du personnel afin de tenir compte des dispositions introduites par la circulaire interministérielle du 24 décembre 2020.

4 – Acquisition des parcelles AI 265 et 266 (parking des galeries modernes)

Le Conseil Municipal décide d'approuver

- l'acquisition des parcelles AI 265 (1 418 m²) et 266 (467 m²) pour un montant de 80 000 €,
- la prise en charge par la Commune des frais de notaire afférents.

5 – Acquisition de la parcelle AM 24 – lieu-dit Les carrières de Bourg Nouveau

Le Conseil Municipal décide d'approuver

- l'acquisition de la parcelle AM 24 d'une superficie de 12 219 m², pour un montant de 12 000 €,
- la prise en charge par la Commune des frais de notaire afférents.

6 – Réhabilitation de l'immeuble L (cadastré AA 0002) à la résidence Philippe

Le Conseil Municipal décide

- d'actualiser le plan de financement tel qu'il figure ci-après,
- de solliciter les concours financiers auxquels cette opération est éligible, notamment auprès des services de l'État dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et auprès du Conseil départemental.

Dépenses (hors taxe)		Recettes (hors taxe)	
Études et diagnostics	33 539,17 €	DETR (État) 20 %	462 526,86 €
Maîtrise d'œuvre (montant provisoire : 7,9817 % du coût prévisionnel des travaux)	168 464,23 €	Département de la Charente- Maritime (350 000,00 € TTC)	291 666,67 €
Désamiantage - démolition	133 405,00 €	Autofinancement et/ou emprunt	1 558 440,77 €
Travaux (montant prévisionnel)	1 977 225,90 €		
Total	2 312 634,30 €	Total	2 312 634,30 €

7 – Choix du mode de gestion du casino de Jonzac

Au vu du rapport présenté par M. le Maire et de son exposé sur le principe de la délégation de la gestion du casino de Jonzac, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable à l'exploitation des jeux dans la commune de Jonzac, en application de l'article 3 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos,
- d'approuver le principe du recours à une concession pour l'exploitation du casino de Jonzac, pour une durée de 15 ans et 10 jours avec une échéance au 31 octobre 2036,
- d'approuver le contenu des principales caractéristiques de la concession telles qu'elles sont définies dans le rapport du Maire,
- d'autoriser le lancement d'une procédure de consultation par voie de concession conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique,
- d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet à signer tous les actes afférents à cette procédure.

8 – Informations diverses

M. le Maire évoque le centre de vaccination anti-Covid 19 installé au centre de congrès qui a accueilli 108 personnes par jour au cours de sa première semaine de fonctionnement. Il précise que six salariés des Antilles assurent la prise de rendez-vous pour les trois centres de Haute-Saintonge (Pons, Montlieu-la-Garde et Jonzac). M. le Maire honoraire ajoute que 1 000 personnes ont pu être vaccinées en Haute-Saintonge en cinq jours et demi.

9 – Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal

Par délibération en date du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre d'attributions, en application de l'article L. 2122-22 du *Code Général des Collectivités Territoriales*. Conformément à l'article L. 2122-23 du *CGCT*, il est rendu compte des décisions prises dans ce cadre. Depuis la réunion du 21 décembre 2020, les décisions suivantes ont été prises :

2020/23	Emprunts	Emprunt relais de 3 923 793 € auprès de la Caisse d'Epargne – Financement travaux forage géothermal en attente de versement des subventions. Durée : 2 ans - Périodicité : trimestrielle - taux d'intérêt fixe de 0,15 % - Budget "Forages et eau minérale naturelle".
2021/1	Emprunts	Ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes d'un montant de 920 000 €. Durée 12 mois. Taux d'intérêt : Ester + 0,40 %. Facturation mensuelle des intérêts. Commission d'engagement de 1 000 €.

La séance est levée à 12h20.